

JANVIER 2021

INFO & ACTU

SOMMAIRE

- Le mot du Maire
- Bibliothèque-service portage de livres et Téléthon
- CADS - Don du sang
- Conseil municipal
- Plafond de l'église
- Déplacement stèle
- Elagage et taille
- Association mon Village
- Association Chasse ACCA
- ACCA réintroduction lapin de Garenne

MAIRIE DE CHÈVREMONT
2 rue de l'église
90340 CHÈVREMONT

- **Accueil :**
03 84 21 08 56
- **Horaires :**
 - Lundi, mardi, mercredi et vendredi de 8h à 12h
 - Le jeudi de 13h à 17h
 - Le samedi de 9h à 12h
- **Site internet :**
www.chevremont.fr
- **Courriel :**
mairie@chevremont.fr

LE MOT DU MAIRE

Le Maire, les adjoints, les conseillers municipaux et tous les employés communaux vous souhaitent à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2021.

Qu'elle garde chacun(e) d'entre vous en bonne santé.

Qu'elle nous permette de tourner la page de cette année 2020 et à l'économie de repartir.

Qu'elle nous permette de reprendre une vie normale et en particulier de nous rencontrer à nouveau dans le cadre de toutes les activités qui font la richesse de la vie de notre commune.

◆ BIBLIOTHÈQUE - RAPPEL : SERVICE DE PORTAGE DE LIVRES

Pour réserver un livre, il vous suffit d'envoyer un mail à l'adresse suivante : bibliotheque.chevremont@gmail.com ou de téléphoner le **mardi de 17h30 à 18h15** au **07.84.50.48.48**.

Toute demande de réservation pour le vendredi doit être envoyée au plus tard le mardi précédent.

Il sera procédé à la décontamination de tous les livres empruntés. Les livres rendus, devront **obligatoirement être mis dans un sac avec une étiquette sur laquelle vous indiquerez votre nom**. Vous les déposerez dans une boîte mise à disposition à la Chougalante (sauf pour les personnes qui bénéficient du portage).

► Toutes les **informations (inventaire etc...)** sont disponibles sur le site internet de la commune : <https://www.chevremont.fr/spip.php?article1134>



◆ LA BIBLIOTHÈQUE S'INVESTIT POUR L'OPÉRATION TÉLÉTHON

Les anciens livres de la bibliothèque seront mis en vente afin de récolter des fonds pour le soutien à la recherche et à la découverte de traitements innovants pour le Téléthon.

► La vente se tiendra du **14 janvier 2021 au 30 janvier 2021**.

Vous trouverez le **flyer explicatif à remplir et à rendre avec le règlement** sur le site internet de la commune : <https://www.chevremont.fr/spip.php?article1137>

Chaque sac contient de 4 à 8 livres.

Vous pourrez choisir un sac enfance, jeunesse, adulte ou un méli mélo.

Aucun sac ne sera délivré si le règlement n'est pas joint au flyer.

► Vous pouvez régler en **espèces ou en chèque** à l'ordre de l'AFM Téléthon (paiement par chèque recommandé).



RAPPEL : DON DU SANG CADS - UN DON PEUT SAUVER TROIS VIES

Prochaine collecte à Vézelois
le samedi 23 janvier de 09h30 à 12h30.



Les prélèvements sanguins sont réalisés dans le plus strict respect des prescriptions sanitaires, et sous la responsabilité des professionnels de l'Établissement Français du Sang (EFS).



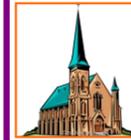
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2020



Le dernier **Conseil Municipal du 11 décembre 2020** a adopté plusieurs dispositions d'importance diverse.

- **Renouvellement de l'adhésion** à la fondation du patrimoine et au dispositif des gardes champêtres.
 - **Adoption du montant des coûts de scolarisation des élèves de l'école publique** servant de base à la facturation aux communes pour les enfants scolarisés à Chevremont (1434 € pour les maternelles et 397 € pour les primaires) . Ces montants serviront de base au calcul du forfait communal versé à la « Providence » pour les enfants de Chevremont qui y sont scolarisés.
 - Participation de **600 € au projet « nature et randonnée »** de l'école publique.
 - **Modification du système de portage des repas à domicile** pour les personnes âgées afin d'en améliorer la sécurité sanitaire (livraison par le prestataire qui cuisine les repas).
 - **Détermination de l'assiette des coupes de bois** pour l'année 2021.
 - **Convention avec l'association de chasse agréée** concernant la **plantation et l'entretien d'arbres fruitiers sauvages**.
 - **Bibliothèque communale** : action en faveur du téléthon (voir encadré spécifique).
 - **Validation des travaux d'enfouissement des réseaux dans le centre village** : ces travaux concernent les réseaux d'alimentation électrique, d'éclairage public et de téléphonie. Le coût total de ces travaux se monte à 36 390 € dont 17 032 € à la charge de la commune.
 - **Adoption du principe de participation de la commune à la réalisation d'activités sportives et culturelles sur le temps scolaire** : il s'agit de pourvoir aux éventuelles absences du personnel enseignant lié au COVID (malade ou cas contacts) afin de garantir l'accueil des élèves.
 - **Projet communaux dans le cadre du plan de relance départemental** : Le conseil a adopté l'inscription dans ce cadre du changement des fenêtres de la Mairie (20 000 € HT), du déplacement de la stèle située à proximité du carrefour de la balance (1 410 € HT), et de la réfection de piliers du cimetière et des murets adjacents.
 - **Information sur des financements complémentaires reçus au titre des crédits d'état DETR 2020** (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) : travaux de sécurisation du Stratégique 24 000 €, travaux de réfection du plafond de l'église 12 981 €, mise en place d'une cuve de récupération des eaux de pluie dans le cadre des travaux de l'école 12 972 €.
 - **Adoption du projet du PLU** : suite au débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable, le conseil municipal a adopté le PROJET de PLU qui sera soumis à l'avis des personnes publiques associées puis à l'enquête publique.
- Le projet sera prochainement consultable sur le site de la commune.

PLAFOND DE L'ÉGLISE : LA CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE EST LANCÉE



Suite au diagnostic réalisé afin de procéder au remplacement du plafond de l'église, une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée.



Le maître d'œuvre devrait être désigné fin janvier, ce qui permettra d'élaborer précisément le programme des travaux et de lancer la consultation des entreprises dans les différents corps de métier concernés.

DÉPLACEMENT DE LA STÈLE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD



Préalablement aux travaux qui se dérouleront sur le « **Stratégique** » (réduction de la vitesse, aménagements empêchant la circulation des poids lourds, débouchés de la piste partagée), il est nécessaire de **déplacer la stèle** commémorant le souvenir des anciens combattants d'Afrique du Nord.

En accord avec la section locale de l'Union des Anciens Combattants, celle-ci sera **placée à côté de l'église et de la Maison des Associations**. Ce déplacement permettra, en outre, de sécuriser la cérémonie qui se déroule chaque année le 5 décembre.



TAILLE ET ÉLAGAGE PAR LES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

- L'obligation de taille et d'élagage des propriétaires riverains est fixée par le code civil :

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation et les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie). Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



ASSOCIATION MON VILLAGE - L'ESPOIR DE REPRENDRE BIENTÔT LES ACTIVITES

L'Association « Mon Village » s'est, comme d'autres associations, mise en veille durant les périodes de confinement. Le Président Claude BOGNER et les responsables des différentes activités restent néanmoins en contact. Ils présentent à toutes et à tous leurs meilleurs vœux pour 2021.

- **Lucien WALTER** souhaite revoir les joueurs de **tarots** les cartes à la main.



- **Marie-Odile BOGNER** souhaite reprendre le **Patchwork**.



- **Alain HUGUENIN** et **Pierre LANZ** smachent sans regret l'année 2020 et attendent impatiemment que les **ping** et les **pong** repartent vite à la Chougalante.



- Les adeptes du modelage, malaxage, tournage, séchage, de la cuisson et de l'émaillage attendent, avec impatience la reprise des activités avec **Vanessa DUMON**.



- Le **club travaux d'aiguilles** attend impatiemment de se retrouver avec **Christiane SWOROWSKI**.



- **Pierre et Nicole LAB**, qui ont pu organiser 5 **randonnées** en 2020, cirent leurs brodequins et astiquent les bâtons de marche dans l'attente de pouvoir organiser de nouvelles sorties.



- Le **club informatique**, dont l'utilisation s'est révélée si utile en 2020 redémarre dès que possible avec **Claude BOGNER**.



- L'**atelier « mémoire »**, avec **Danielle LANGLOIS**, se rappelle à nos bons souvenirs.

Meilleurs vœux à toutes et à tous
Et que 2021 nous offre beaucoup de
Moments agréables et heureux
Oublions 2020 et ses tracas
Il faut rester optimiste
Réjouissons nous de nous revoir
Et à bientôt en forme, espérons le !



ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE (A.C.C.A)



Le rôle de l'ACCA : elle fonctionne par arrêtés préfectoraux transmis par la Fédération de Chasse 90 via la DDT- pour la gestion de la grande vénerie "chevreuil" ; l'association se doit de respecter le plan de chasse sous peine d'amende.

Les sangliers sont en surpopulation, le rôle de l'ACCA est de "protéger les champs des agriculteurs" par l'intermédiaire de l'affût (affût sur mirador à proximité des champs). L'agrainage consiste à éloigner ceux-ci des cultures (et non pas de les nourrir !).

Les Battues sont organisées pour le gros gibier avec des consignes de sécurité à respecter : chaises de tir, pour un tir fichant (quand une personne détruit une chaise de mirador, elle supprime un élément de sécurité), signalisation avec des panneaux (non obligatoire partout)... Les bois ou cultures pour les battues sont choisis en fonction des demandes des propriétaires (qui constatent des dégâts sur leur terrain ou champs).

Concernant le petit Gibier, le signalement n'est pas obligatoire même si les consignes de sécurité sont également à respecter.

L'introduction de gibier fait partie des démarches de l'ACCA (voir article ci-dessous sur la réintroduction des lapins de Garenne). La distance de chasse par rapport aux habitations est de 150 mètres mais il est possible pour décantonner les sangliers (qui s'approchent de plus en plus des habitations) et de venir plus près, arme déchargée.

Les personnes à contacter sont **Monsieur ROY Jean-Luc**, piégeur et garde-chasse au 06.78.42.19.06 ou **Monsieur CHRIST Claude**, Président de l'ACCA au 03.84.23.41.82 : pour les animaux « percutés » par des voitures par exemple...et pour des informations diverses telles la présence et les dégâts dus aux espèces catégorisées comme **nuisibles** (renard roux, fouine, corneille noire, corbeau freux et blaireau).



A.C.C.A DE CHÈVREMONT - RÉINTRODUCTION DES LAPINS DE GARENNE DANS LA FORÊT COMMUNALE



Lapin de Garenne

L'A.C.C.A de Chèvremont, a obtenu le droit, par arrêté préfectoral, de réintroduire des lapins de Garenne. Si vous apercevez un parc grillagé vers le terrain de foot « pelouse rouge fosse », il s'agit d'une « garenne » créée par les chasseurs de Chèvremont.

Ce parc est équipé également de deux pièges à nuisible « fouines » afin de protéger les lapins. Après un certain temps d'adaptation, ceux-ci seront lâchés.

- Le **lapin de Garenne** est une variété de lapin pouvant vivre dans un milieu naturel, s'il n'a pas trop de prédateurs. Il pèse environ 1 kg à l'âge adulte (à ne pas confondre avec le lièvre beaucoup plus gros avec la pointe des oreilles noires).

Les pièges sont gérés par notre garde particulier assermenté, **Monsieur Jean-Luc ROY**. Il intervient également auprès des particuliers qui font appel à lui pour le piégeage de fouines, souvent logées dans les toitures ou les voitures.



Pelouse aux orchidées appelée « Rouge Fosse »